



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 1^{er} octobre 2019
N° 1450

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agnès Pannier-Runacher
secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances

a reçu des associations locales de commerçants et d'artisans pour faire un point de situation suite au mouvements des « gilets jaunes »

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a reçu ce lundi 30 septembre les représentants des associations locales de commerçants (dont celles de Bordeaux, Toulouse, Dijon et Rennes) fédérées au sein de l'association Commerçants et Artisans des Métropoles de France (CAMF), ainsi que les organisations professionnelles des secteurs du commerce et de l'artisanat.

Cette réunion a permis de faire un nouveau point de situation sur l'impact économique du mouvement des « gilets jaunes » et la mise en œuvre des mesures de soutien engagées par le Gouvernement depuis le 26 novembre 2018. Ces mesures ont été adaptées au fil des mois, jusqu'à aujourd'hui.

Au 30 septembre, l'appui en trésorerie aux commerçants et artisans s'élève à 370 millions d'euros, grâce aux délais et reports fiscaux (111 millions €) et sociaux (259 millions €). L'activité partielle a été sollicitée, au 23 août, par 1 503 entreprises, soit 39 007 salariés, représentant un montant de 3.3M€ consommés sur 15,3 millions € de montants autorisés (chiffres France métropolitaine).

La vigilance du Gouvernement et la mobilisation des administrations et organismes publics restent entières depuis plus de 10 mois, en particulier en ce qui concerne les entreprises qui bénéficient actuellement de reports d'échéances et de délais de paiement.

L'implication des associations locales de commerçants, ainsi que des organisations professionnelles des secteurs du commerce et de l'artisanat, a été également saluée, en constituant des relais essentiels de l'action menée sur le terrain aux côtés de l'Etat.



La secrétaire d'Etat a détaillé la mise en œuvre des premières opérations d'animation commerciale visant au retour de la clientèle dans les centres villes impactés par les manifestations de « gilets jaunes » que 35 collectivités, dans 11 Régions, ont prévu de mener, avec l'appui de l'Etat qui y concourt, aux côtés des collectivités locales, à hauteur de 5,7 millions d'euros.

Agnès Pannier-Runacher a enfin indiqué que la sollicitation des mesures par des commerçants et artisans dont l'activité est impactée par des manifestations locales ponctuelles de « gilets jaunes » reste possible, sur une base individuelle. Les CCSF (Commission des chefs de services financiers), dispositif de droit commun, peuvent également être saisies à tout moment par toute entreprise fortement fragilisée ayant des difficultés à régler une échéance fiscale ou sociale.

Contact presse :

Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr